

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2020
Séance du 29 juillet 2020

N° 42

Objet : Agence de
Développement des Alpes de
Haute Provence (AD04)
Désignation de deux délégués

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt et le vingt-neuf du mois de juillet à neuf heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt-quatre du mois de juillet 2020, s'est réuni dans la salle du Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : BLANC Michel

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Éric, AUZET Guy, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BASSET Françoise, BAUDOUI Marie Anne, BELMONTE Sylvie, BENOIT Gérard, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOYER Christian, CATILLON Pierre, CAZERES Benoit, CHABAL CALVI Nadia, COCHET Brigitte, COMTE Jean Paul, COSSERAT Sandrine, CROZALS Florent, DEORSOLA Jean Paul, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FLORES Sylvain, FONTAINE Sonia, GALLY France, GONCALVES Gilles, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy ISNARD AUBERT Laurence, ISNARD Mireille, ISOARD Christian, ISOARDI Delphine, JOUVES Marc, KUHN Francis, LAQUET Laura, MAGAUD Marie José, MOULARD Damien, OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, POURCEL Simone, PROUST Brigitte, REBOUL Childéric, REINAUDO Gilbert, RISSO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAVORNIN Béatrice, SEGOND Claude, SEVENIER Jean, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, UGHETTO Wendy, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland
DECROIX Hugo a donné pouvoir à CAMACHO Irène
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
POSTEL Chrystelle a donné pouvoir à BOITEUX Yoann
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc

Etaient représentés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à PAUL Gilles
BOURJAC Jean Marie a donné pouvoir à BONDIL Marc
MULLER Emmanuel a donné pouvoir à COSSERAT Sandrine
PARIS Mireille, a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine

Etaient excusés :

BERTRAND Philippe
CHALVET Gilles
EYMARD Max
MAGAUD Nathalie
REYNAUD Patrice

REÇU EN PREFECTURE

le 31/07/2020

Appréciation agréée F-Imprime.com

Monsieur Michel AUDRAN, rapporteur, expose ce qui suit :

Par délibération n°30 du 5 avril 2018, Provence Alpes agglomération a adhéré à l'Agence de Développement des Alpes de Haute Provence dans le cadre de sa compétence développement économique.

Pour mémoire l'Agence est issue du rapprochement de de la mission de développement économique (MDE) et de l'agence de développement touristique (ADT). La nouvelle structure, AD 04, a été créée le 16 février 2018. Elle a pour objectif de fédérer les acteurs publics et privés du territoire pour amplifier le rayonnement et la notoriété des Alpes de Haute Provence. En partenariat étroit avec les institutions et les professionnels locaux, elle conduit la stratégie du département en faveur de l'attractivité du territoire.

Acteur de terrain, son équipe pluridisciplinaire assure la promotion de la destination « Alpes de Haute Provence » en France et à l'étranger et propose un accompagnement sur mesure pour les acteurs touristiques du département.

L'AD 04 organise son action autour des missions suivantes :

- Promouvoir le territoire auprès des porteurs de projets. Notamment sur les filières d'activités phares du département : cosmétique, agroalimentaire, tourisme, énergies
- Prospecter des industriels en France et à l'étranger en recherche de sites d'implantation. Par exemple avec la présence sur des salons, la veille presse, l'e-mailing, le phoning,...
- Accueillir et accompagner les entreprises sur le territoire en leur proposant une offre de services sur-mesure.
- Contribuer à la stratégie de développement économique des Alpes de Haute Provence avec les acteurs économiques locaux

Conformément à l'article 11 des statuts de l'AD 04, Provence Alpes Agglomération dispose de deux représentants qui siégeront au sein du collège des collectivités publiques du Conseil d'administration.

Il est proposé au conseil communautaire de désigner deux représentants afin de siéger au sein du conseil d'administration de l'AD 04.

Les candidatures proposées sont :

- AUDRAN Michel
- PIERI Bernard
- LAQUET Laura

- Le conseil décide à l'unanimité, en application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder au vote à bulletins secrets pour la désignation des représentants de Provence Alpes Agglomération au sein de l'AD 04.

- Le résultat du vote est le suivant :

Nombre de votants : 75

Nombre d'abstention : 0

REÇU EN PREFECTURE

le 31/07/2020

Application agréée (legale.com)

99_DE-004-200067437-20200729-42_29072020

Nombre de voix obtenues par chacun des candidats :

AUDRAN Michel : 63

PIERI Bernard : 47

LAQUET Laura : 18

Monsieur AUDRAN Michel et Monsieur PIERI Bernard sont désignés pour représenter Provence Alpes Agglomération à l'AD 04.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 31/07/2020

Application agréée E-legal.e.gem

99_DE-004-200067497-20200729-42_29072020

